

*Ambassade de la République
de Maurice en France*



*Embassy of the Republic
of Mauritius in France*

L'Ambassade de la République de Maurice à Paris

Informations relatives au service consulaire

@ octobre 2024

127, Rue de Tocqueville 75017 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 27 30 19 – E-mail : paris@amb-maurice.fr ; visa@amb-maurice.fr

TABLE DES MATIÈRES

N°	INFORMATION CONSULAIRES DETAILLÉES	PAGE
1.	Tarifs pour un nouveau passeport/ renouvellement du passeport/ passeport perdu/ endommagé, document de voyage, traitement des visas, apostille des documents, concordance, PACS, etc. (<i>Veuillez consulter Annexe 1 en page 23</i>)	2
2.	Demande de passeport mauricien - éligibilité et pièces justificatives (<i>Veuillez consulter Annexe 2 en pages 25 à 31</i>)	5
2.1	Formulaire de première demande de passeport mauricien – <i>Cliquez ici</i>	5
2.2	Documents pour une première demande de passeport mauricien (<i>Veuillez consulter Annexe 2 en pages 25 à 31</i>)	6
2.3	Formulaire de demande de renouvellement du passeport mauricien - <i>Cliquez ici</i>	6
2.4	Documents pour le renouvellement du passeport mauricien validé ou déjà expiré (<i>Veuillez consulter Annexe 2 en pages 25 à 31</i>)	7
3.	Demande de laissez-passer pour Maurice (aller simple à Maurice) Formulaire pour laissez-passer - <i>Cliquez ici</i>	7
4.	Retrait du nouveau passeport / laissez-passer	7
5.	Certificat de Coutume et Célibat/ Nulla Osta (<i>Veuillez consulter Annexe 5 en pages 33 à 36</i>)	8
6.	Conditions de visa pour les étrangers voyageant à Maurice	9
6.1	Obligation de visa pour les ressortissants de 16 pays	10
6.2	Demandes de visa pour longs séjours à Maurice	13
7.	Conditions de voyages à Maurice avec des médicaments minimum 10 jours ouvrables avant le départ)	14
8.	Rapatriements de corps/cendres (<i>Veuillez consulter Annexe 8 en pages 37</i>)	15
9.	Demande de transport d'animaux de compagnie à Maurice	15
10.	Conduire à Maurice en tant que touriste Authentification ou traduction officielle de permis de conduire mauricien	15 15
11.	Mineurs voyageant à Maurice seul ou avec un seul parent	16
12.	Cigarette électronique et Marchandises interdites et restreintes à Maurice	16
13.	Informations pour les voyageurs à destination de Maurice	16-17
14.	Permis de séjour/ de travail à Maurice	18
15.	Lignes directrices pour l'organisation d'un mariage à Maurice entre un non-Mauricien et une Mauricienne (ou vice-versa)	19
16.	Directives pour le mariage entre les ressortissants non-Mauriciens	19
17.	Exemptions/Allocations sur les effets ménagers et personnels à Maurice	20
18.	Ressortissants Mauriciens voyageant dans l'espace Schengen (Europe)	20
19.	Ressortissants Mauriciens voyageant à l'étranger	21
20.	Demande de la nouvelle carte d'identité mauricienne (MNIC)	21
21.	Demande de documents d'état civil	21
22.	Législation de documents (Apostille) à Maurice	16
23.	Demande de certificat de moralité, et de certificat de police, etc	22
24.	Assistance aux Mauriciens en détresse (outre-mer)	22

25.	Naturalisation/ Enregistrement/ Réintégration/ Renonciation à la Citoyenneté mauricienne	22
26.	Prestations sociales à Maurice	22
27.	Enregistrement de la diaspora mauricienne dans le cadre du programme de la diaspora	23
28.	Visa pour la France	23
29.	Student Campaign Form “Student Campaign Form”	23
ANNEXE 1 - TARIFS DU SERVICE CONSULAIRE		
	Tarifs relatifs aux demandes et retrait des documents	24
ANNEXE 2 - PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LES PASSEPORTS		
	Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports	25
	Première demande/ perte et/ou vol de passeport/ Renouvellement de passeport pour les mineurs (enfant moins de 16 ans inclus)	
	Première demande/ perte et/ou vol de passeport/ Renouvellement de passeport pour les majeurs nés à Maurice (Adulte 16 à 54 ans inclus)	
	Première demande/ perte et/ou vol de passeport/ Renouvellement de passeport pour les majeurs nés hors de Maurice	30
	Fiches explicatives relatives aux mineurs (demandes sur place et par correspondance)	
	Fiches explicatives relatives aux majeurs (nés à Maurice et hors de Maurice)	32
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COUTUME ET CELIBAT / NULLA OSTA		
	Certificat de Coutume et Célibat/ Nulla Osta - Formulaires à remplir + pièces Justificatives	33
ANNEXE 8 - RAPATRIEMENT DE CORPS / CENDRES		
	Rapatriment de Corps/ de Cendres Délai minimum 10 jours ouvrable	37

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

No.	Affaires consulaires	Lignes directrices / Formulaire téléchargeable / Exigences / Information	
1	Tarifs exigés pour la délivrance de certificats en vertu de la loi sur la citoyenneté mauricienne (amendement) et de la loi sur les passeports	Tarif pour un nouveau passeport / renouvellement du passeport / passeport perdu / endommagé, document de voyage, traitement des visas, apostille des documents, concordance, PACS, etc. Veuillez-vous référer à L'ANNEXE 1.	
2	Éligibilité pour la demande de nationalité mauricienne	QUI EST ÉLIGIBLE ? Tous les citoyens mauriciens, que ce soit par naissance, ascendance, adoption, enregistrement ou naturalisation, sont éligibles au passeport mauricien, à condition qu'ils remplissent toutes les conditions prescrites par la loi. Pour plus de détails : Bureau des passeports et de l'immigration – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org) Bureau des passeports et de l'immigration Bureau des passeports et de l'immigration – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org) https://dha.govmu.org/Pages/Services/Citizenship.aspx	
2.1	Formulaire de première demande de passeport mauricien Cliquez ici <i>Veuillez consulter l'annexe 2 « pièces justificatives » pour plus d'information sur les documents à fournir</i>	Première demande de passeport mauricien (uniquement sur place à l'Ambassade)	Cliquez sur le lien : Demande de nouveau passeport – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)
		Demande de passeport mauricien perdu / volé / endommagé Valide ou expiré	Cliquez sur le lien : Passeport perdu, volé ou endommagé – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

2.2	Documents à soumettre pour une première demande de passeport	Demandeur né à Maurice (par conséquent, le demandeur est un citoyen mauricien de naissance)	Cliquez sur le lien : Passeport pour les citoyens à l'étranger – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)
		Demandeur né à l'étranger, ayant un parent citoyen mauricien de naissance et au moment de la naissance du demandeur (par conséquent, le demandeur est un citoyen mauricien par filiation)	Passeport pour les citoyens à l'étranger – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)
2.3	Formulaire de demande de renouvellement du passeport mauricien Cliquez ici	Renouvellement du passeport valide (demande à faire six mois avant la date d'expiration) 1. Passeport expiré	Cliquez sur le lien : Renouvellement du passeport – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)
		2. Demandeur né à Maurice (par conséquent, le demandeur est un citoyen mauricien de naissance)	Cliquez sur le lien : Renouvellement du passeport – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)
		3. Demandeur né à l'étranger, ayant un parent citoyen mauricien de naissance et au moment de la naissance du demandeur (par conséquent, le demandeur est un citoyen mauricien par filiation)	Cliquez sur le lien : Renouvellement du passeport – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

2.4	Documents pour le renouvellement du passeport mauricien valide ou déjà expiré	Cliquez sur le lien : Renouvellement du passeport – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)	
3	Laissez-passer pour Maurice Le laissez-passer (qui n'est pas un passeport temporaire) est valable pour un aller simple à Maurice seulement. Ce titre de voyage est délivré au demandeur dans les situations suivantes : 1. Si le passeport mauricien est expiré/perdu/volé ou endommagé ; 2. Le demandeur est sans passeport et doit se rendre à Maurice en urgence ; 3. Le laissez-passer est également délivré aux nouveau-nés (dont l'un ou les deux parents est/sont citoyen(s) mauricien(s) au moment de la naissance de l'enfant) et si l'enfant doit se rendre en urgence à Maurice avec ses parents. Dans tous les cas, il est obligatoire de soumettre des justificatifs.	Formulaire de demande Cliquez ici	Passeport perdu, volé ou endommagé – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)
		Documents à soumettre	Passeport perdu, volé ou endommagé – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org)
4	Informations sur les retraits :		

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

Veuillez trouver ci-dessous les différentes modalités pour un retrait de passeport mauricien :

Vous pouvez récupérer votre nouveau passeport mauricien sans rendez-vous du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 à l'Ambassade de Maurice à Paris, 127, rue de Tocqueville, 75017 Paris, muni de votre reçu (*le reçu remis par l'Ambassade lors du dépôt de dossier*) et de votre pièce d'identité.

ou

Vous pouvez solliciter une tierce personne (membre de la famille ou autre) pour récupérer votre nouveau passeport à l'Ambassade sans rendez-vous du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30.

La tierce personne doit présenter les documents suivants:

1. Une pièce d'identité de la tierce personne;
2. Une copie de la pièce d'identité du détenteur du nouveau passeport;
3. Une lettre de procuration signée par le détenteur du nouveau passeport;
4. Le reçu original *remis par l'Ambassade lors du dépôt de dossier*.

Veuillez noter qu'une fois le nouveau passeport et/ou autres documents remis à la tierce personne, l'Ambassade ne sera pas responsable en cas de perte, dommage, et/ou préjudice.

ou

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

Vous pouvez avoir recours à un transporteur (**Chronopost, DHL, FEDEX ou autres, exceptée La Poste française**) à vos frais pour l'envoi de votre nouveau passeport mauricien.

Dans ce cas, veuillez nous transmettre dans un premier temps par courriel (visa@amb-maurice.fr) le bordereau émis par le transporteur.

Dans l'absence du bordereau, l'Ambassade ne pourra pas délivrer le nouveau passeport.

Pour votre information, le poids d'un nouveau passeport est environ 80 à 100g.

Veuillez noter qu'une fois le nouveau passeport et/ou autres documents remis au transporteur, l'Ambassade ne sera pas responsable en cas de perte, dommage, et/ou préjudice.

L'Ambassade vous invite vivement à souscrire à une assurance d'un minimum de 150 euros pour vous couvrir contre tout risque, lorsque vous confiez vos documents et passeports à un transporteur.

5 Certificat de Coutume et Célibat / NULLA OSTA

Pour une demande de Certificat de Coutume et célibat / Nulla Osta, veuillez adresser votre demande à l'Ambassade par voie postale ou en présentiel sur rendez-vous.

Les documents relatifs à cette demande sont mentionnés dans l'ANNEXE 5.

Veuillez noter que :

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

- Vous pouvez déposer le dossier en présentiel sur rendez-vous puis récupérer le certificat dans un **délai d'au moins deux semaines.**
- Vous pouvez également transmettre votre dossier en intégralité par voie postale. Aussitôt le certificat établi, que si le dossier est complet, vous recevrez une copie scannée par courriel.

Vous pouvez récupérer l'original du certificat en présentiel sans rendez-vous **du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30** à l'Ambassade à Paris, muni de votre reçu ainsi que de votre pièce d'identité ;

ou

Vous pouvez aussi avoir recours à une tierce personne qui peut collecter le certificat à l'Ambassade sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30, muni de sa pièce d'identité ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de l'Applicant, de l'original de la lettre de procuration signée par l'Applicant, et d'une copie du reçu émis par l'Ambassade. L'Ambassade ne sera pas tenue responsable en cas de perte / dommage du certificat et/ou d'autres documents.

ou

Vous pouvez avoir recours à un transporteur (**Chronopost, DHL, FEDEX ou autres, exceptée La Poste française**) **à vos frais** pour l'envoi de votre certificat et/ou d'autres documents.

Dans ce cas, veuillez nous transmettre dans un premier temps par courriel (visa@amb-maurice.fr) le bordereau émis par le transporteur.

Dans l'absence du bordereau, l'Ambassade ne pourra pas délivrer le nouveau passeport.

Veuillez noter qu'une fois le nouveau certificat et/ou autres documents remis au transporteur, l'Ambassade ne sera pas responsable en cas de perte, dommage, et/ou préjudice.

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

6 Conditions de visa pour les étrangers voyageant à Maurice Les ressortissants des 113 pays ne nécessitant pas de visa d'entrée pour Maurice, avant de partir. Les ressortissants des 69 pays concernés auront un visa, délivré directement à l'arrivée à Maurice sous certaines conditions. <i>(Visa On Arrival)</i> Les étrangers ne doivent pas s'engager dans des activités lucratives à Maurice sans un permis valide de travail.	Obligation de visa par pays (informations de visa pour 198 nationalités voyageant à Maurice) Exigences en matière de visa – Bureau des passeports et de l'immigration (govmu.org) Conditions à remplir pour le droit d'admission à Maurice <u>Toute personne entrant à Maurice doit :</u> a) Remplir le formulaire Formulaire numérique de voyage tout-en-un à Maurice Cliquez sur le lien: Safe Mauritius (govmu.org) b) Détenir un passeport valide ou tout autre document de voyage reconnu, dont la date d'expiration dépasse la période de séjour prévue. c) Détenir le visa ou le permis d'entrée/séjour approprié, selon le cas. d) Détenir un billet aller/retour valide vers son pays d'origine ou de résidence ou un billet valable pour aller vers une autre destination. e) Avoir suffisamment de fonds pour couvrir les frais de séjour à Maurice (un minimum de 100 dollars américains par jour). Les cartes de débit et
--	--

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

		de crédit (avec les relevés bancaires appropriés) sont également acceptables et doivent être présentées sur demande.
f)		Avoir une réservation confirmée nominative pour un hébergement à Maurice avec le cachet et la signature de l'hôtel. ou une lettre d'invitation ou d'hébergeant. (Attestation d'accueil) L'hébergeant doit soumettre les documents suivants : i) Une lettre d'hébergement indiquant : 1. Nom, adresse de l'hébergeant ; 2. Numéro de téléphone de l'hébergeant ; 3. Profession de l'hébergeant ; 4. Relation de l'hébergeant avec le demandeur de visa. ii) Carte nationale d'identité mauricienne de l'hébergeant iii) Un justificatif de domicile (EDF, eau, téléphone) de l'hébergeant
g)		Les étrangers ne doivent pas s'engager dans des activités lucratives à Maurice sans un permis de travail valide.
h)		Acte de mariage pour époux/épouse avec un/une ressortissant(e) mauricien(ne). Photocopie des trois derniers bulletins de salaires ainsi qu'une attestation de votre employeur.

[Exigences en matière de visa – Bureau des passeports et de l'immigration \(govmu.org\)](http://govmu.org)

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire et les documents requis par **voie postale** ou les déposer **personnellement** à l'Ambassade de 9h30 à 12h30.

Veuillez noter que les photos des documents prises par téléphone mobile **ne sont pas acceptables**.

Documents à soumettre en format PDF : (**Uniquement** en Anglais ou Français).

Tout document soumis en **Italien /Espagnole /Portugais** ne sera pas considéré ; ainsi aucune suite favorable ne pourra être donnée à votre dossier.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Pour éviter les délais d'attente, **veuillez-vous munir de l'ensemble des documents ORIGINAUX et en COPIE.**

Le formulaire de demande doit être rempli correctement.

La décision finale d'admission d'un non-citoyen appartient à l'agent d'immigration après examen au point d'entrée à Maurice. Il / elle décide de la durée de séjour du visiteur pour une visite particulière selon les documents fournis.

Obligation de visa pour les ressortissants de 16 pays dont Afghanistan, Bangladesh, Corée (Nord), Irak, Kosovo, Laos, Libye, Mali, Pakistan, État Palestinien, République Sahraouie, Somalie, Soudan, Soudan du sud, Syrie et Yémen.

Les détenteurs d'un passeport des pays ci-dessus doivent obligatoirement avoir un visa pour entrer à Maurice (avant le départ).

Documents à soumettre	Veuillez-vous référer au Formulaire : Downloads – Passport and Immigration Office (govmu.org) (En anglais et français)
Formulaire de demande de visa	Downloads – Passport and Immigration Office (govmu.org) (En anglais et français)

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

Les détenteurs d'un passeport Afghanistan, Bangladesh, Corée (Nord), Irak, Kosovo, Laos, Libye, Mali, Pakistan, État Palestinien, République Sahraouie, Somalie, Soudan, Soudan du sud, Syrie et Yémen **doivent demander un visa au moins un mois avant leur départ pour Maurice.**

Les mêmes conditions s'appliquent aux titulaires d'un passeport étrangers/ réfugié/ ou détenteur d'un titre de voyage délivré par n'importe quel pays.

6.2 Les demandes de visa pour entrer à Maurice pour un séjour plus long que la période autorisée: Veuillez-vous référer aux « Conditions d'entrée de visa pour les étrangers voyageant à Maurice » ci-dessus pour plus d'informations sur la période maximale de séjour par pays.

Prolongation de la durée de séjour à Maurice. Cliquez sur le lien :

[Prolongation du visa – Bureau des passeports et de l'immigration \(govmu.org\)](http://govmu.org)

La demande doit être faite au bureau des passeports et de l'immigration (Sterling House, Port Louis) avant la fin du séjour autorisée.

Visa Section – Mezzanine Floor, Sterling House, Port Louis

Tel : (230) 210-9418 / 260 2206

Email : piovisa@govmu.org; piomain@govmu.org

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

7 Voyage à Maurice avec des médicaments

Merci de noter que les médicaments qui contiennent **de l'Opium, est strictement interdit sur le territoire mauricien.**

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre médecin traitant afin de voir s'il/elle peut vous prescrire un médicament équivalent **SANS OPIUM.**

Afin que nous puissions transmettre votre requête aux autorités mauriciennes compétentes, merci de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- Ordonnance officielle **récente** et **lisible** prescrite par votre médecin traitant avec le sceau ;
- Copie de votre passeport ;
- E-ticket (date, heure, n° de vol) (date de voyage aller/retour).

Dans le cas de l'importation de certains médicaments, les autorités mauriciennes requièrent les informations ci-dessous :

- Adresse du lieu de résidence durant votre séjour à Maurice ;
- Numéro de téléphone sur lequel vous resterez joignable durant votre séjour impérativement.

La demande doit être faite par l'intermédiaire de l'Ambassade au moins deux semaines avant la date de départ pour Maurice (Uniquement en Anglais ou Français)

Documents à soumettre	Veillez-vous référer au formulaire Voyager à Maurice avec des médicaments
Loi de 2000 sur les drogues dangereuses	Veillez consulter la Loi sur les drogues dangereuses Les pages 41 à 45 fournissent une liste des produits médicaux contrôlés ou interdits

Tous les médicaments doivent être accompagnés d'une ordonnance valide.

Étant donné que les médicaments Seresta (Oxazepam) sont un article contrôlé, à son arrivée, elle recevra un maximum de trente (30) jours de ce médicament de son stock par le pharmacien gouvernemental de l'unité douanière de l'aéroport.

La quantité restante, le cas échéant, lui sera distribuée à l'hôpital régional le plus proche de son lieu de séjour, conformément à la Loi sur les drogues dangereuses de 2000 de Maurice.

Tous les autres médicaments peuvent être libérés selon l'ordonnance soumise.

Il est à noter que l'autorisation concerne uniquement les médicaments destinés à un usage personnel.

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

8	Rapatriement de corps/cendres	<i>La demande de permis de rapatriement doit être adressée à l'Ambassade au moins <u>deux semaines avant la date de départ</u> pour Maurice du corps/cendres.</i> <i>L'autorisation sanitaire est délivrée par le Ministère de la Santé Publique à Maurice.</i> <i>La page 37 indique les documents à fournir.</i> <i>Tout dossier incomplet retarde la délivrance du certificat sanitaire.</i>
9	Demande de transport d'animaux de compagnie (chiens, chats, etc.) à Maurice	<i>Demande à adresser aux Services vétérinaires de Maurice</i> Hébergement d'animaux de compagnie, Services vétérinaires DVS 120/91 (govmu.org) https://agriculture.govmu.org/Pages/Departments/Departments/Division%20of%20Veterinary%20Services/Veterinary-services.aspx
10	Conduire à Maurice en tant que touriste La conduite des véhicules est à <u>main gauche</u> de la route et le volant se trouve à droite Authentification / Traduction officielle du permis de conduire mauricien	Veuillez-vous référer à Conduite touristique à Maurice / ou sur le site du Trafic Branch, Mauritius Police Pour la traduction officielle / authentification, adressez votre demande par courriel aux : cctb.mpf@govmu.org; licensing@govmu.org; et visa@amb-maurice.fr, avec une copie en couleur de votre permis de conduire mauricien recto/verso

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

11	Mineurs voyageant à Maurice : 1. Seul ; 2. Avec un seul parent ; 3. Avec des adultes/proches qui ne sont pas les tuteurs légaux des mineurs.	Veillez-vous référer à Mineurs voyageant à Maurice
12	Cigarette électronique (Vapotage) Marchandises interdites et restreintes à Maurice	L'importation (pour usage personnel ou pour la vente/distribution) d'appareils électroniques, d'e-liquides associés et d'accessoires est interdite à Maurice (accessoires réutilisables ou jetables). Veillez-vous référer à la Section Marchandises interdites / restreintes / sélectionnées import-export (govmu.org) https://www.mra.mu/index.php/customs1/import/prohibited-restricted-goods
13	Informations pour les voyageurs à destination de Maurice	Conseils aux voyageurs (Informations générales) http://www.tourism-mauritius.mu/ Information for “Travellers going to Mauritius”

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

Travellers Advice about Health - COVID-19 requirements

<https://mauritiusnow.com/faqs/>

Mauritius All-in-One Travel Digital Form

<https://safemauritius.govmu.org/>

Frequently Asked Questions – Customs of Mauritius

<https://www.mra.mu/index.php/13-customs/159-faqs-travellers>

Information for Travellers – To and from Mauritius

<https://www.mra.mu/index.php/customs1/travellers>

Customs Formalities & Procedures For Clearance of Goods

<https://www.mra.mu/index.php/customs1/import>

Concessions

[https://www.mra.mu/index.php/customs1/import/concessions\\$](https://www.mra.mu/index.php/customs1/import/concessions$)

Returning Citizen or a Returning Resident - Customs Memo

https://passport.govmu.org/passport/?page_id=877

FAQ's – Import

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

<https://www.mra.mu/index.php/customs1/import/faq-s>

Stop Drug Platform

<https://www.mra.mu/index.php/customs1/stop-drugs/general-information>

FAQs: <https://www.mra.mu/index.php/customs1/stop-drugs/faqs-drugs>

14 Permis de séjour / de travail à Maurice pour :

1. Conjoint d'un citoyen mauricien

Permis de séjour en tant que conjoint d'un citoyen mauricien

[Residence Permit as Spouse for Mauritius Citizen – Passport and Immigration Office \(govmu.org\)](#)

2. Étudiants/ stagiaires étrangers

Permis de séjour (stagiaire) pour
Formation pratique/stage industriel/stage d'étudiants
étrangers et jeunes professionnels

[Student Visa – Passport and Immigration Office \(govmu.org\)](#)

3. Investisseurs

4. Non-citoyens retraités

5. Professionnels

[Conseil de développement économique](#)

**Permis d'occupation/Permis de
séjour/Investisseur/Professionnel/
Travailleur autonome/ Non-citoyen retraité/
Acquisition d'un logement**

<https://residency.mu/fr/>

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

		<table><tr><td>Emploi</td><td>Demande de permis de séjour - Pour un emploi à Maurice https://passport.govmu.org/passport/?page_id=557</td></tr></table>	Emploi	Demande de permis de séjour - Pour un emploi à Maurice https://passport.govmu.org/passport/?page_id=557
Emploi	Demande de permis de séjour - Pour un emploi à Maurice https://passport.govmu.org/passport/?page_id=557			
15	Lignes directrices pour l’organisation d’un mariage à Maurice entre un non-Mauricien et une Mauricienne (ou vice versa)	<table><tr><td>Mariage à Maurice entre un non-Mauricien et une Mauricienne (ou vice versa) https://csd.govmu.org/Pages/Registration/Marriage-between-.aspx</td></tr><tr><td></td></tr></table>	Mariage à Maurice entre un non-Mauricien et une Mauricienne (ou vice versa) https://csd.govmu.org/Pages/Registration/Marriage-between-.aspx	
Mariage à Maurice entre un non-Mauricien et une Mauricienne (ou vice versa) https://csd.govmu.org/Pages/Registration/Marriage-between-.aspx				
16	Directives pour le mariage à Maurice entre les ressortissantes non-Mauriciens	<table><tr><td>Mariage à Maurice entre les ressortissantes non-Mauriciens https://csd.govmu.org/Pages/Registration/Marriage-of-two-Non-Citizens.aspx</td></tr></table>	Mariage à Maurice entre les ressortissantes non-Mauriciens https://csd.govmu.org/Pages/Registration/Marriage-of-two-Non-Citizens.aspx	
Mariage à Maurice entre les ressortissantes non-Mauriciens https://csd.govmu.org/Pages/Registration/Marriage-of-two-Non-Citizens.aspx				
17	Exemptions/Allocations sur les effets ménagers et personnels à Maurice, accordées à : 1. Les ressortissants mauriciens retournant à Maurice après avoir résidé à l’étranger pour une période d’au moins un an 2. Non-citoyens s’installant à Maurice (un permis d’occupation / permis de travail doit être délivré par l’autorité compétente)	<table><tr><td>Allocations accordées pour effets personnels et ménagers Exemptions : https://www.mra.mu/index.php/customs1/import/exemptions Allowances: https://www.mra.mu/index.php/customs1/travellers/allowances</td></tr></table>	Allocations accordées pour effets personnels et ménagers Exemptions : https://www.mra.mu/index.php/customs1/import/exemptions Allowances: https://www.mra.mu/index.php/customs1/travellers/allowances	
Allocations accordées pour effets personnels et ménagers Exemptions : https://www.mra.mu/index.php/customs1/import/exemptions Allowances: https://www.mra.mu/index.php/customs1/travellers/allowances				

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

	3. Tout passager qui, à sa première arrivée, convainc la Douane qu'il / elle s'établit de manière permanente à Maurice.	
18	Ressortissants mauriciens voyageant dans l'espace Schengen (Europe)	Visa Information for Schengen countries / Liste des pays avec visa Schengen https://www.schengenvisainfo.com/schengen-visa-countries-list/ http://www.schengenvisainfo.com/fr/liste-des-pays-avec-visa-schengen/ Libre circulation en Europe https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/schengen_en Passage de la frontière https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/border-crossing_en
19	Ressortissants mauriciens voyageant à l'étranger	Obligation de visa pour les ressortissants mauriciens voyageant à l'étranger Veillez-vous référer à la VISA FOR WEBSITE updated on 5 October 2017.pdf (govmu.org)

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

20	Demande de la nouvelle carte d'identité mauricienne (MNIC) Uniquement sur place à Maurice	Demande à faire par le demandeur à Maurice (en personne) <table><tr><td>Demandeur né à Maurice</td><td>Veuillez-vous référer à MNIC</td></tr><tr><td colspan="2"> Mauriciens éligibles nés à l'étranger (L'un ou les deux parents doit/doivent être Mauricien(s) de naissance et au moment de la naissance du demandeur) Carte Identité Nationale Pour Les Citoyens Mauriciens Nés A L'Etranger (govmu.org) </td></tr></table>		Demandeur né à Maurice	Veuillez-vous référer à MNIC	Mauriciens éligibles nés à l'étranger (L'un ou les deux parents doit/doivent être Mauricien(s) de naissance et au moment de la naissance du demandeur) Carte Identité Nationale Pour Les Citoyens Mauriciens Nés A L'Etranger (govmu.org)	
Demandeur né à Maurice	Veuillez-vous référer à MNIC						
Mauriciens éligibles nés à l'étranger (L'un ou les deux parents doit/doivent être Mauricien(s) de naissance et au moment de la naissance du demandeur) Carte Identité Nationale Pour Les Citoyens Mauriciens Nés A L'Etranger (govmu.org)							
21	Demande de documents d'état civil Cliquez-ici	Toutes les demandes de documents émis par l'Etat Civil (certificat de naissance/mariage/décès) peuvent être soumises en ligne en s'inscrivant sur le site de Maupass : MauPass HomePage (govmu.org)	Veuillez-vous référer aux documents d'état civil de l'étranger Il est aussi conseillé de demander de l'aide à un membre de votre famille à Maurice pour entamer les démarches nécessaires à Maurice par procuration.				
22	Légalisation de documents (Apostille) à Maurice	Légalisation de documents (Apostille) https://dha.govmu.org/Pages/Services/Apostille.aspx La demande se fait uniquement auprès du bureau du Premier Ministre à Port-Louis					

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS
INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

23	Demande de certificat de moralité, et de certificat de police, etc.	Demande de certificat de moralité/certificat de police https://police.govmu.org/police/?page_id=5621 <i>La demande peut être faite par l'intermédiaire de l'Ambassade ou par l'intermédiaire d'un mandataire/parent/ami à Maurice</i> Formulaire de demande : Veuillez-vous référer au Application-for-Certificate-of-Character.pdf (govmu.org) Toutes les demandes peuvent être soumises en ligne en s'inscrivant sur le site de Maupass : MauPass HomePage (govmu.org) ou sur le portail Certificate of Character (govmu.org)
24	Assistance aux Mauriciens en détresse (outre- mer)	Assistance aux Mauriciens en détresse (outre-mer) https://www.govmu.org/English/E-Services/Pages/Application-for-Assistance-to-Mauritians-in-Distress-Abroad.aspx
25	Naturalisation/Enregistrement/ Réintégration (Reprise de la citoyenneté mauricienne) / Renonciation à la citoyenneté mauricienne	<i>Demande à faire par le demandeur à Maurice</i> Naturalisation/Enregistrement/Réintégration/Renonciation à la citoyenneté mauricienne https://dha.govmu.org/Pages/Services/Citizenship.aspx
26	Prestations sociales à Maurice « Prestations Sociales »	Veuillez-vous référer à services (govmu.org)

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE A PARIS

INFORMATIONS CONSULAIRES DÉTAILLÉES

27	Enregistrement de la diaspora mauricienne dans le cadre du programme de la diaspora	Base de données de la diaspora mauricienne Economic Development Board - The Mauritius Diaspora Scheme
28	Visa pour la France	Les demandes de visas ou de titres de séjour pour la France doivent être soumises aux autorités françaises. Il vous faudra contacter la Préfecture pour assurer que vous pouvez quitter le territoire et déposer votre demande de visa auprès de l'Ambassade de France à Maurice. https://mu.ambafrance.org/Le-consulat-horaires-acces-contacts Dans le cas d'une demande tardive, la Préfecture est tenue de vous délivrer une Attestation de Prolongation d'instruction valable 3 mois ce qui permet d'attester de la régularité du séjour (cela fonctionne comme le récépissé). Ce document peut être récupéré en ligne, sur le compte ANEF. En cas de problème, vous pouvez contacter le « centre de contact citoyen » (CCC) : ▪ Soit en complétant un formulaire de contact Ouverture d'un service de demande en ligne des autorisations de travail pour le recrutement de salariés étrangers Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (interieur.gouv.fr) ▪ Soit en appelant le 0806 001 620 (numéro de téléphone gratuit).
29	«Student Campaign Form»	Le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie de Maurice a lancé une campagne en ligne « Student Care » sous l'égide du «Mauritius Higher Education Desk». L'objectif de cette campagne en ligne est de demander à chaque étudiant mauricien poursuivant des études à l'étranger de s'inscrire sur le portail. Les informations de la base de données seront utilisées en cas d'urgence pour les besoins d'inscription et toute autre action appropriée.

Ambassade de Maurice, 127 Rue de Tocqueville, Paris 75017
Tél. : + 33 (0) 1 42 27 30 19 ; Email : paris@amb-maurice.fr ; visa@amb-maurice.fr
September 2024

Service Consulaire de l'Ambassade de Maurice à Paris – Tarifs (Annex 1)

Veillez noter que les paiements se font uniquement par virement bancaire ou en espèces.

VIREMENT BANCAIRE - SOCIETE GENERALE

Titulaire : Ambassade de Maurice RIB:

IBAN : FR76 3000 3031 8200 0500 4449 939

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

APPLICANT (E)			FRAIS	TOTAL
1	Adulte 16 à 54 ans : Nouveau Passeport Passeport expiré perdu / Passeport expiré endommagé	Service fee	16,00 €	50,00 €
		Administration Fee	7,70 €	
		Insurance fee	7,50 €	
		Postage fee to/from Mtius	18,80 €	
2	Personnes âgées de 55 ans ou plus (Senior) Enfant moins de 16 ans (Mineur) Nouveau Passeport Passeport expiré perdu / Passeport expiré endommagé	Service fee	9,00 €	45,00 €
		Administration Fee	7,70 €	
		Insurance fee	7,50 €	
		Postage fee to/from Mtius	20,80 €	
3	Passeport perte / endommagé : 1ère fois - passport en cours de validité	Service fee	109,00 €	145,00 €
		Administration Fee	7,70 €	
		Insurance fee	7,50 €	
		Postage fee to/from Mtius	20,80 €	
4	Passeport perte / endommagé : 2ème fois - passport en cours de validité	Service fee	327,00 €	360,00 €
		Administration Fee	7,70 €	
		Insurance fee	7,50 €	
		Postage fee to/from Mtius	17,80 €	
5	Travel Document (Laissez-passer)	Service fee	7,00 €	15,00 € *
		Administration Fee	7,70 €	
6	Visa	Administration Fee	7,70 €	10,00 € *
7	Certificat de Coutume et Célibat / Nulla Osta	Service fee	44,00 €	65,00 € *
		Administration Fee	22,00 €	
8	Certificat de Concordance	Service fee	44,00 €	65,00 € *
		Administration Fee	22,00 €	
9	Document Certifié conforme à l'original - Procuration	Service fee	22,00 €	45,00 € *
		Administration Fee	22,00 €	
		*Arrondi		
		@ octobre 2024		

Annex 2 Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

Il est impérativement obligatoire de bien lire la fiche explicative avant de poursuivre toute demande auprès de l'Ambassade.

	☐ 1 ^{ERE} DEMANDE (Uniquement sur place à l'Ambassade)	☐ PERTE/ VOL DE PASSEPORT	☐ RENOUELEMENT
MINEURS (ENFANT MOINS DE 16 ANS INCLUS) <i>*Veuillez consulter la fiche explicative pour chaque document</i> La présence de l'enfant et des 2 parents est obligatoire lors du dépôt de la demande à l'Ambassade.	<u>Pour l'enfant :</u> ☐ Formulaire P.F.136 en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Acte de naissance original et/ou copie intégrale émis par le pays de naissance, format A4 ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Copie de la carte d'identité étrangère et/ou passeport du mineur <u>Pour les parents mauriciens :</u> ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Acte de mariage mauricien original + copie ☐ Carte identité mauricienne originale + copie (MNIC)*	<u>Pour l'enfant :</u> ☐ Formulaire P.F.136 en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Acte de naissance original et/ou copie intégrale émis par le pays de naissance, format A4 ☐ Lettre explicative concernant les circonstances dans lesquelles le passeport s'est égaré ☐ Original de la déclaration de vol du Commissariat de Police (prénom(s) et Nom figurant dans l'ordre, comme sur le passeport) ☐ Copie de la carte d'identité étrangère du mineur <u>Pour les parents mauriciens :</u> ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Acte de mariage mauricien original + copie	<u>Pour l'enfant :</u> ☐ Formulaire P.F.136A en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136A) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Acte de naissance original et/ou copie intégrale émis par le pays de naissance, format A4 ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport actuel ☐ Copie de la carte d'identité étrangère ☐ Passeport mauricien expiré original + copie <u>Pour les parents mauriciens :</u> ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Acte de mariage mauricien original + copie

Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

	☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i>. Le livret de famille n'est pas accepté. ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport mauricien ☐ Copie de la carte de séjour ou certificat de nationalité française (si double nationalité) ☐ Signatures des deux parents aux sections 4A + 8B* (voir les conditions sur la fiche explicative) <u>Pour les parents non-mauriciens :</u> ☐ Copie de l'acte de naissance délivré par le pays de naissance ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Copie de la carte d'identité étrangère	☐ Carte identité mauricienne originale + copie (MNIC)* ☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i>. Le livret de famille n'est pas accepté. ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport mauricien ☐ Copie de la carte de séjour ou certificat de nationalité française (si double nationalité) ☐ Signatures des deux parents aux sections 4A + 8B* (voir les conditions sur la fiche explicative) <u>Pour les parents non-mauriciens :</u> ☐ Copie de l'acte de naissance délivré par le pays de naissance ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Copie de la carte d'identité étrangère	☐ Carte identité mauricienne originale + copie (MNIC)* ☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i>. Le livret de famille n'est pas accepté. ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport mauricien ☐ Copie de la carte de séjour ou certificat de nationalité française (si double nationalité) ☐ Signatures des deux parents aux sections 6A + 7B ; 5 et 7B <u>Pour les parents non-mauriciens :</u> ☐ Copie de l'acte de naissance délivré par le pays de naissance ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Copie de la carte d'identité étrangère
--	--	--	---

Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

	□ 1 ^{ERE} DEMANDE (uniquement sur place l'Ambassade)		
	□ PERTE/ VOL DE PASSEPORT	□ RENOUELEMENT	
MAJEURS NES A MAURICE (ADULTE 16 A 54 ANS INCLUS) <i>*Veuillez consulter la fiche explicative pour chaque document.</i>	☐ Formulaire P.F.136 en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Carte identité mauricienne original + copie (MNIC)* ☐ Original de l'acte de mariage mauricien ☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i> . Le livret de famille n'est pas accepté. ☐ Copie carte de séjour ou du certificat de naturalisation ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Signatures identiques à celle sur la carte d'identité mauricienne/passeport aux sections 7 et 8B*	☐ Formulaire P.F.136 en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Carte identité mauricienne original + copie (MNIC)* ☐ Original + copie de l'acte de mariage mauricien ☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i> . Le livret de famille n'est pas accepté. ☐ Copie carte de séjour ou du certificat de naturalisation ☐ Lettre explicative concernant les circonstances dans lesquelles le passeport s'est égaré ☐ Original + copie de la déclaration de vol du Commissariat de Police (prénom(s) et Nom figurant dans l'ordre, comme sur le passeport) ☐ Signatures identiques à celle sur la carte d'identité mauricienne/passeport aux sections 7 et 8B*	☐ Formulaire P.F.136A en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136A) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Carte identité mauricienne original + copie (MNIC)* ☐ Original + copie de l'acte de mariage mauricien ☐ Passeport mauricien expiré original + copie ☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i> . Le livret de famille n'est pas accepté. ☐ Copie carte de séjour ou du certificat de naturalisation ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport mauricien ☐ Signatures identiques à celle sur la carte d'identité mauricienne/passeport aux sections 7 et 8B*

Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

	☐ 1^{ERE} DEMANDE (uniquement sur place à l'Ambassade)			☐ PERTE/ VOL DE PASSEPORT			☐ RENOUELEMENT		
	Documents du demandeur : ☐ Formulaire P.F.136 en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Original et copie intégrale de l'acte de naissance émis par le pays de naissance ☐ Copie des pages des données personnelles du passeport ☐ Copie de la carte d'identité étrangère ☐ Signatures identiques à celle sur la carte d'identité mauricienne/passeport aux sections 7 et 8B* Documents des parents mauriciens : ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Acte de mariage mauricien original + copie ☐ Carte identité mauricienne originale + copie (MNIC)* ☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i>. Le livret de famille n'est pas accepté.			Document du demandeur : ☐ Formulaire P.F.136 en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Original et copie intégrale de l'acte de naissance émis par le pays de naissance ☐ Copie de la carte d'identité étrangère ☐ Original de la déclaration de vol du Commissariat de Police (prénom(s) et Nom figurant dans l'ordre, comme sur le passeport) ☐ Signatures identiques à celle sur la carte d'identité mauricienne/passeport aux sections 7 et 8B* Documents des parents mauriciens : ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Acte de mariage mauricien original + copie ☐ Carte identité mauricienne originale + copie (MNIC)* ☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i>. Le livret de famille n'est pas accepté.			Document du demandeur : ☐ Formulaire P.F.136A en anglais dûment rempli et signé à l'encre noire. Tous les champs sont requis* (cf. formulaire P.F.136A) ☐ 2 photos identiques (35 x 40 mm) * ☐ Original et copie intégrale de l'acte de naissance émis par le pays de naissance ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Passeport mauricien expiré original + copie ☐ Copie de la carte d'identité étrangère ☐ Signatures identiques à celle sur la carte d'identité mauricienne/passeport aux sections 7 et 8B* Documents des parents mauriciens : ☐ Acte de naissance mauricien original + copie ☐ Acte de mariage mauricien original + copie ☐ Carte identité mauricienne originale + copie (MNIC)*		

**MAJEURS
NES HORS DE
MAURICE**

**Veuillez
consulter la fiche
explicative pour
chaque document.*

Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

	☐ Copie de la page des données personnelles du passeport mauricien ☐ Copie de la carte de séjour ou certificat de nationalité française (si double nationalité) <u>Documents des parents non mauriciens :</u> ☐ Copie de l'acte de naissance délivré par le pays de naissance ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Copie de la carte d'identité étrangère	☐ Copie de la page des données personnelles du passeport mauricien ☐ Copie de la carte de séjour ou certificat de nationalité française (si double nationalité) <u>Documents des parents non mauriciens :</u> ☐ Copie de l'acte de naissance délivré par le pays de naissance ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Copie de la carte d'identité étrangère	☐ Copie intégrale de l'acte de mariage, de divorce ou de décès, <i>selon le cas</i>. Le livret de famille n'est pas accepté. ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport mauricien ☐ Copie de la carte de séjour ou certificat de nationalité française (si double nationalité) <u>Documents des parents non mauriciens :</u> ☐ Copie de l'acte de naissance délivré par le pays de naissance ☐ Copie de la page des données personnelles du passeport étranger ☐ Copie de la carte d'identité étrangère
--	---	---	--

Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

FICHES EXPLICATIVES A CONSULTER AVANT TOUTE DEMANDE

MINEURS (DEMANDES SUR PLACE ET PAR CORRESPONDANCE)

- ☐ Les formulaires doivent être dûment remplis à l'encre **noire** et en **majuscule**.
- ☐ Le délai d'obtention du nouveau passeport est d'environ **3 - 4 mois**, à compter de la date de dépôt d'un dossier complet.
- ☐ Tous les documents émis par les autorités mauriciennes doivent être soumis en originaux et copies. Si vous envoyez votre dossier par voie postale, il est **IMPORTANT** de noter qu'il ne faut pas envoyer les passeports originaux des parents, ni pour une première demande de passeport, ni pour le renouvellement. Pour ce dernier, il est uniquement exigé de fournir le passeport original, périmé de l'enfant.

Pour l'Italie et l'Espagne : les copies des documents originaux envoyés par voie postale doivent être certifiées par le Consulat Honoraire de Maurice ou un homme de loi (notaire, avocat...).
- ☐ Pour une demande effectuée **sur place**, les sections **4A** et **4B** doivent être complétées à l'Ambassade, sous l'observation d'un responsable diplomatique/consulaire et en présence de l'enfant et des deux parents munis de leur **passeport respectif original**.
- ☐ Pour une demande effectuée **à distance**, les sections **4A** et **4B** doivent être visées soit par un commissaire de police ; soit un homme de loi (avocat, notaire) **en présence de l'enfant** ; de plus, **une lettre de consentement** doit être écrite et signée par les deux parents.
- ☐ **Signature** : La signature du mineur est requise **à partir de 6 ans**. Pour les sections requérantes une signature, il est obligatoire de produire des signatures identiques **à celle sur la carte d'identité mauricienne/passeport**.

Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

Situations de handicap : Si l'enfant n'est pas en mesure de signer, pour quelconques raisons, il est nécessaire de nous fournir une lettre justificative du médecin traitant confirmant le handicap de l'enfant.

- ☐ Nouvelles normes pour les **photos** :
 - Photos conformes aux documents. **Photomaton non acceptée.**
 - Fond clair et uni, sans aucuns accessoires portés.
 - Expression faciale neutre (visage dégagé, yeux ouverts, bouche fermée).
 - Les lunettes de vue peuvent être portés à condition de bien voir les yeux, sans reflet.
- ☐ **Attention**, les demandes de nationalité ne sont pas traitées à l'Ambassade de Maurice. Toute demande relative à l'obtention de la nationalité (à nouveau) se fait uniquement à l'Ile Maurice. Veuillez-vous diriger vers les autorités mauriciennes concernées pour plus d'information.
- ☐ Il est nécessaire de nous confirmer votre paiement (*cf. tarifs consulaire*), soit par preuve de virement bancaire ou en vous présentant avec le montant exact en espèces, selon votre choix de règlement. **Attention**, veuillez noter que l'Ambassade ne sera pas tenue responsable pour toutes pertes. Il est fortement conseillé d'opter pour le virement bancaire pour éviter tous types de problèmes.
- ☐ Si vous faites une **déclaration de vol / perte de passeport** auprès du commissariat de police de votre commune, veuillez à bien mentionner votre nom, prénom complet, tels qu'ils sont mentionnés sur votre acte de naissance ou passeport.

Pièces justificatives relatives aux demandes de passeports

MAJEURS NES A MAURICE / HORS MAURICE

- ☐ Les formulaires doivent être dûment remplis à l'**encre noire** et en **majuscule**.
- ☐ Le délai d'obtention du nouveau passeport est d'environ **3 - 4 mois, à partir de la date à laquelle le dossier est marqué complet**.
- ☐ **Tous les documents émis par les autorités mauriciennes doivent être soumis en originaux et copies.**
- ☐ **Attention**, les demandes de nationalité ne sont pas traitées à l'Ambassade de Maurice. Toute demande relative à l'obtention de la nationalité (à nouveau) se fait uniquement à l'Ile Maurice. Veuillez-vous diriger vers les autorités mauriciennes concernées.

Carte d'identité mauricienne :

- L'Ambassade de Maurice à Paris ne traite pas les demandes de **carte d'identité Mauricienne (MNIC)**, celle-ci se fait uniquement en présentiel à Maurice pour des raisons d'emprunts digitales.
 - Si vous êtes de nationalité mauricienne, sans MNIC, vous devez nous fournir une **attestation sur l'honneur certifiant** que vous vous engagez à faire une demande de la nouvelle carte lors de votre prochain séjour à Maurice. Cette attestation sur l'honneur s'applique aussi pour les personnes possédant les anciennes cartes d'identité.
- ☐ Les signatures doivent être identiques à celle figurant sur votre carte d'identité ou passeport. L'Ambassade n'acceptera pas votre dossier si celle-ci n'est pas respectée.
- ☐ **Attention**, les demandes de nationalité ne sont pas traitées à l'Ambassade de Maurice. Toute demande relative à l'obtention de la nationalité (à nouveau) se fait uniquement à l'Ile Maurice. Veuillez-vous diriger vers les autorités mauriciennes concernées pour plus d'information.
- ☐ Il est nécessaire de nous confirmer votre paiement (*cf. tarifs consulaire*), soit par preuve de virement bancaire ou en vous présentant avec le montant exact en espèces, selon votre choix de règlement. **Attention**, veuillez noter que l'Ambassade ne sera pas tenue responsable pour toutes pertes. Il est fortement conseillé d'opter pour le virement bancaire pour éviter tous types de problèmes.
- ☐ Si vous faites une **déclaration de vol / perte de passeport** auprès du commissariat de police, veuillez à bien mentionner votre nom, prénom complet, tels qu'ils sont mentionnés sur votre acte de naissance ou passeport



Annex 5 - Certificat de Coutume

☐ MARIAGE

☐ PACS

*Veillez noter que tout dossier incomplet ne sera pas traité.
En cas de fausse déclaration, nous ne donnerons aucune suite à votre dossier.*

Nom :

Prénom :

Adresse en France :

Ou Chez M/Mme :

Né le/...../..... à Nationalité :

Courriel : Portable :

N° passeport : délivré le

Statut social :

☐ Célibataire

☐ Veuf / Veuve ; date de décès de l'époux/épouse :/...../.....

☐ Divorcé (e) ; date de divorce : .../.../.... avec M/Mme

Nom et prénom du fiancé(e) :

Date et lieu du mariage :

Je soussigné(è) certifie que les informations données plus haut sont exactes.

Fait à : le...../...../.....

Signature(s)

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

À noter que l'acte de naissance doit avoir une validité de moins de trois mois lors du dépôt **

Signature du demandeur

Signature du fiancé(e)

Célibataire (COPIE des documents suivants)	Divorcé(e) (COPIE des documents suivants)	Veuf/Veuve (COPIE des documents suivants)
☐ Acte de naissance du demandeur ** ☐ Passeport mauricien du <u>demandeur</u> ☐ Pièce d'identité valable / en cours de validation du <u>fiancé(e)</u> et du <u>demandeur</u> ☐ Déclaration sur l'honneur <u>remplie et signée par le demandeur et le/la fiancé(e)</u>	☐ Acte de naissance du demandeur ** ☐ Passeport mauricien du <u>demandeur</u> ☐ Acte de mariage de la dernière union ☐ Attestation de divorce délivrée par le Tribunal ☐ Pièce d'identité valable / en cours de validation du <u>fiancé(e)</u> et du <u>demandeur</u> ☐ Déclaration sur l'honneur <u>remplie et signée par le demandeur et le/la fiancé(e)</u>	☐ Acte de naissance du demandeur ** ☐ Passeport mauricien du <u>demandeur</u> ☐ Pièce d'identité valable / en cours de validité du <u>fiancé(e)</u> et du <u>demandeur</u> ☐ Certificat de décès de l'époux/épouse ☐ Déclaration sur l'honneur <u>remplie et signée par le demandeur et le/la fiancé(e)</u>

FRAIS DE DOSSIER - 65 € en espèces sur place (veuillez faire l'appoint)

ou par virement bancaire

IBAN: FR76 3000 3031 8200 0500 4449 939, BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)..... ,

certifie sur l'honneur, par la présente **(veuillez cocher en fonction de votre situation)** :

☐	de ne pas avoir contracté(e) de mariage à ce jour.
☐	de ne pas avoir contracté(e) de mariage suite à mon divorce avec M / Mme.....prononcé par le.....
☐	de ne pas avoir contracté(e) de mariage suite au décès de mon époux / épouse, M / Mme le

La présente déclaration est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait de bonne foi à

le/...../.....

Signature

Signature du déclarant



RICHIESTA DI NULLA OSTA AL MATRIMONIO

Veuillez noter que tout dossier incomplet ne sera pas traité. En cas de fausse déclaration, nous ne donnerons plus suite à votre dossier. Si prega di notare che le domande incomplete non saranno elaborate. In caso di false dichiarazioni, non daremo più seguito al tuo fascicolo.

Nom (Cognome) :

Prénom (Nome) :

Adresse (Indirizzo) :

Né le (Nati il) .../.../... à (a) Nationalité (Nazionalità) :

Tel. Domicile (Domicilio) : Portable (Cellulare) :

N° passeport (n° passaporto) : délivré le (rilasciato il) :

Statut social (Stato Civile) :

☐ Célibataire (Celibe/Nubile)

☐ Veufe/Veuve (Vedovo/a) ; date de décès de l'époux/épouse (data di decesso del coniuge) :/...../.....

☐ Divorcé(e) (Divorziato/a) ; Date de divorce (data del divorzio) :/...../..... avec (con)

Nom et prénom du fiancé(e) (Cognome e nome del fidanzato/a) :

Lieu et date du mariage (Luogo e data del matrimonio) :

Je soussigné(e) certifie que les informations sont exactes (Io sottoscritto/a dichiaro che le informazioni sono esatte)

Fait de bonne foi à (realizzato in buona fede per) le

Signatures (Firma)

<u>Signature du demandeur</u> (Firma del richiedente)	<u>Signature du fiancé(e)</u> Firma del fidanzato
--	--



PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (DOCUMENTI DA FORNIRE)

Veillez noter que tout dossier incomplet ne sera pas traité. L'Ambassade vous prie de bien vouloir nous fournir les documents ci-dessous uniquement en copie, selon votre cas.

Si prega di notare che qualsiasi file incompleto non verrà elaborato. L'Ambasciata vi chiede gentilmente di fornirci i documenti qui sotto solo in copia, a seconda del vostro caso.

Célibataire (Celibe/Nubile)	Divorcé(e) (Divorziato/a)	Veuf/Veuve (Vedovo/a)
☐ Acte de naissance du <u>demandeur</u> (- 3 mois) (atto di nascita) ☐ Passeport mauricien du <u>demandeur</u> (Passaporto mauriziano del richiedente) ☐ Pièce d'identité valable / en cours de validation du <u>fiancé(e)</u> et du demandeur (Documento d'identità valido / convalidato dal fidanzato e del richiedente) ☐ Déclaration sur l'honneur (remplie et signée par le <u>demandeur</u> et le/la <u>fiancé(e)</u>) (Dichiarazione sull'onore (compilata e firmata dal richiedente e dal fidanzato(a)))	☐ Acte de naissance du <u>demandeur</u> (- 3 mois) (atto di nascita) ☐ Passeport mauricien du <u>demandeur</u> (Passaporto mauriziano del richiedente) ☐ Acte de mariage de la dernière union et Attestation de divorce délivré par le <u>Tribunal</u> ☐ Pièce d'identité valable / en cours de validation du <u>fiancé(e)</u> et du demandeur (Documento d'identità valido / convalidato dal fidanzato e del richiedente) ☐ Déclaration sur l'honneur (remplie et signée par le <u>demandeur</u> et le/la <u>fiancé(e)</u>) (Dichiarazione sull'onore (compilata e firmata dal richiedente e dal fidanzato(a)))	☐ Acte de naissance du <u>demandeur</u> (- 3 mois) (atto di nascita) ☐ Passeport mauricien du <u>demandeur</u> (Passaporto mauriziano del richiedente) ☐ Pièce d'identité valable / en cours de validité du <u>fiancé(e)</u> et du demandeur (Documento d'identità valido / convalidato dal fidanzato e del richiedente) ☐ Certificat de décès de l'époux/épouse ☐ Déclaration sur l'honneur (remplie et signée par le <u>demandeur</u> et le/la <u>fiancé(e)</u>) (Dichiarazione sull'onore (compilata e firmata dal richiedente e dal fidanzato(a)))

FRAIS DE DOSSIER (COSTO DEL CERTIFICATO) – 65 €

VIREMENT BANCAIRE (tramite bonifico bancario)

SOCIETE GENERALE

IBAN: FR76 3000 3031 8200 0500 4449 939

BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP



Annex 8

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UN RAPATRIEMENT

Veillez noter que tout dossier incomplet de sera pas traité. L'Ambassade vous prie de bien vouloir nous fournir les documents ci-dessous uniquement en copie, selon votre cas.

Rapatriement d'un corps (cercueil) :

1. Photocopie l'acte de naissance/Carte d'identité ou Passeport du défunt
2. Acte de décès
3. Certificat médical avec mention de **la cause de décès**
4. Certificat de non-épidémie ou de non-contagion émis par le médecin ou l'hôpital
5. Autorisation de fermeture du cercueil émis par La Police / les Pompes Funèbres
6. Transport de corps à l'étranger / Laissez-passer mortuaire émis par la Préfecture
7. Plan de vol (date, heure, N° de vol)

Rapatriement de cendres (urne)

1. Photocopie l'acte de naissance/Carte d'identité ou Passeport du défunt
2. Acte de décès
3. Certificat de crémation mentionnant que l'urne est **scellée hermétiquement**
4. Certificat médical avec mention de **la cause de décès**
5. Certificat de non-épidémie ou de non-contagion émis par le médecin ou l'hôpital
6. Procès-verbal émis par la Préfecture
7. Transport de Cendres à l'étranger émis par la Préfecture
8. Plan de vol (date, heure, N° de vol)

Si rapatriement d'Italie :

Tous les documents doivent être traduits en Français ou en Anglais par un traducteur assermenté et validé par le Consulat Honoraire de Maurice à Milan ou à Florence.

Les délais d'obtention du certificat sanitaire (*Authorisation for Repatriation of Ashes or Body*) sont d'au moins deux semaines.

Tout dossier incomplet retardera la délivrance du certificat sanitaire.